

# MOUVEMENT POP 2026

## **ACADEMIE : LYON**

### **POSTE :**

- **Intitulé : Professeur de Biotechnologies Santé Environnement (BSE)**
- **Code discipline : P7200**
- **Référence : 010-040-P7200**

### **Lieu d'exercice :**

Numéro RNE : 0011010T

Nom établissement : Lycée professionnel du Bugey

Adresse postale : 113 Rue du 5ème RTM - 01300 BELLEY

### **Projet d'établissement et présentation de la structure :**

La ville de Belley est située au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le département de l'Ain à ½ heure de Chambéry et d'Aix-les-Bains ; à 1 h de Lyon, Genève et Grenoble.

Les lycées du Bugey de Belley (Ain) sont deux établissements publics locaux d'enseignement géographiquement distants de quelques décamètres : le lycée général et technologique (LGT) du Bugey, qui scolarise 640 élèves ; le lycée professionnel (LP) du Bugey, où sont inscrits 210 élèves. Les élèves peuvent bénéficier d'un internat qui permet d'héberger jusqu'à 64 filles et 64 garçons.

Le Lycée professionnel propose trois séries de baccalauréat et deux spécialités de CAP. Il accueille également une classe de 3<sup>ème</sup> prépa métiers ainsi qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les formations niveau BAC professionnel ouvrent des perspectives dans le secteur industriel, avec deux séries MELEC (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) et MFER (Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables) ; ainsi que dans la filière sanitaire et sociale, avec la série ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) qui propose notamment une ouverture internationale aux élèves via un projet ERASMUS +

Les formations niveau CAP proposées sont le CAP ELEC (électricien) et le CAP PSR (Production et Service en restaurations)

L'établissement est également support, tout au long de l'année, d'actions de formation continue pour les adultes.

## **Missions:**

Dispenser les enseignements relevant de la responsabilité du PLP Biotechnologies Santé Environnement dans le cadre :

- du référentiel du CAP PSR « Production et service en restaurations » :
  - Pôle 1 : Production alimentaire
  - Pôle 2 : Services en restauration
- des programmes de PSE en classe de CAP et Baccalauréat professionnel
- des programmes de Sciences de la Vie et de la Terre en classe de 3<sup>ème</sup> prépa métiers.

Accompagner l'élève dans son parcours de formation (préparation à la poursuite d'étude ou à l'entrée dans le métier).

## **Compétences et/ou aptitudes attendues**

**Le/ la candidat(e) devra faire preuve de connaissances liées au :**

- Référentiel du CAP PSR
- Programmes de PSE
- Dispositifs et modalités pédagogiques liés à la réforme du lycée professionnel (co-intervention, accompagnement personnalisé et soutien au parcours, chef d'œuvre)
- Réglementation et l'hygiène alimentaire appliquée en cuisine de collectivité (Paquet Hygiène/ démarche HACCP)

**Le /la candidat(e) aura les compétences attendues en lien avec l'enseignement des techniques professionnelles spécifiques au CAP PSR et plus particulièrement dans le cadre de :**

- Production alimentaire (cuisine de collectivité)
- Services en restauration

**Le / la candidate présentera des aptitudes à :**

- Travailler en équipe disciplinaire et pédagogique
- Communiquer et travailler avec les différents partenaires de l'école

## CONTACT :

Pour toute question sur votre candidature : Madame LYONNAIS, cheffe d'établissement [ce.0011010T@ac-lyon.fr](mailto:ce.0011010T@ac-lyon.fr) – Monsieur TISSOT, DDFPT [Stephane.Tissot@ac-lyon.fr](mailto:Stephane.Tissot@ac-lyon.fr)

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : [ien@ac-lyon.fr](mailto:ien@ac-lyon.fr) - Carole Frezier, IEN ET Sbssa

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/2d-public-mouvement-interacademique/>

**Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.**

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.